

DELIBERATION
REUNION DU 16 SEPTEMBRE 2013

Compte rendu sommaire

Convocation du 11 septembre 2013

Affichage du 19 septembre 2013

L'an deux mil treize, le 16 septembre, à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de CHARTAINVILLIERS, a été légalement convoqué à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BOUTIN, Maire.

Étaient présents : C. PICHOT, J. CHEUL, Adjoints,
S. ANEST, G. BOUAZIZ, F. HARDY, J.C. LE BERRE

Étaient absents excusés : C. BERNIER, S. CHANDELIER, M. GUIBERT-DAVAL,
O. DELORME, F. TANTY

Étaient absents non excusés : T. BOUYER, S. DROIT, X. JACOT

Élection du secrétaire de séance

G. BOUAZIZ est nommé secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du 1^{er} juillet 2013

Aucune observation n'étant exprimée, le compte rendu de la séance du 1^{er} juillet dernier est approuvé à l'unanimité.

Demande modificative fonds de concours Communauté de Communes

Le maire rappelle que l'on peut être subventionné à hauteur de 80 %. Cependant, nous avons reçu un courrier de la Préfecture nous rappelant que le montant du fonds de concours ne peut excéder la part du financement assuré par le bénéficiaire. Notre demande précédente n'était donc pas recevable, puisque notre autofinancement était inférieur à 10.000 euros (fonds de concours versé par la communauté de communes).

Il propose de cumuler les travaux de réalisation des ralentisseurs, les travaux d'aménagement des abords de la salle, la pose du rideau métallique, ainsi que les portes de garage, représentant une somme T.T.C. de 54.697,99 euros. Les subventions s'élèveraient à 12.794 euros, et la part de financement restant à la charge de la commune à 31.903,99 euros.

Le conseil, à l'unanimité, donne son accord à cette proposition. Une nouvelle demande sera faite auprès de la Communauté de Communes.

Modification des statuts de la Communauté de Communes

Il s'agit de l'ajout des points 5 – Tourisme et 6 – Gestion du Centre Intercommunal de Changé dans l'article 5 : Compétences de la Communauté de Communes – III Compétences facultatives, à savoir :

5-Tourisme

- *Création et gestion d'un office de tourisme intercommunal.*
- *Accueil, information et promotion touristique du territoire communautaire, en coordination avec le Comité Départemental du Tourisme*
- *Mise en place de conventions avec des opérateurs touristiques*

6- Gestion du Centre Intercommunal de Changé

La Communauté de Communes se substitue à ses Communes membres au sein du Syndicat Intercommunal de Changé.

Il est rappelé que le transfert de compétence pour Changé ne se fera qu'au 1^{er} janvier 2014.

Le conseil donne un accord unanime à la modification des statuts de la Communauté de Communes, telle que présentée ci-dessus.

Achat d'une jardinière (-500 euros) en section d'investissement

Le maire rappelle l'achat d'une jardinière qui a été positionnée dans la rue de la Mairie, pour limiter les stationnements gênants. Cet achat, d'un montant de 307 euros H.T. présente un caractère de durabilité. Il propose de l'imputer, malgré son prix H.T. inférieur à 500 euros, à la section d'investissement.

Le conseil donne un accord unanime à cette proposition.

Indemnité de conseil du receveur – exercice 2013

Le maire rappelle que, pour l'exercice 2012, le conseil avait alloué au Comptable du trésor une indemnité à hauteur de 50 % du montant maximal, à savoir environ 185 euros.

Pour l'exercice 2013, l'indemnité au taux de 100 % s'élèverait à 375,97 euros brut.

Le maire propose de reconduire le taux de 50 %.

Le conseil municipal, par 5 voix pour et 2 voix contre décide d'allouer au Comptable du Trésor 50 % de l'indemnité maximale, dont le montant brut s'élève à 375,97 euros pour l'exercice 2013.

Chartain Gym : étude de proposition d'animations

Chaque conseiller a reçu copie du courrier adressé par la Présidente de l'Association, proposant des animations pour la commune.

Le maire rappelle que l'association a sollicité une subvention de la commune d'un montant de 750 euros. Le conseil avait souhaité une contrepartie au versement d'une éventuelle aide financière.

Les animations proposées sont les suivantes :

- Portes ouvertes, tous les lundis et mercredis de septembre 2013,
- Une animation de danse et de step lors du vide-grenier de juin 2014.

D'une part, les portes ouvertes sont pour l'association un moyen de se faire connaître, et ne représentent pas une animation pour la commune. D'autre part, le vide grenier n'est pas organisé par la municipalité.

Il est proposé de verser une aide financière de 100 euros pour une animation. Le conseil ne donne pas suite.

Un courrier sera fait à l'association pour expliquer que les propositions ne sont pas retenues, et que nous attendons de nouvelles propositions.

Demande de participation financière au Fonds de Solidarité pour le Logement

Le maire rappelle le courrier du Conseil Général, dont copie a été adressée aux conseillers. Le Fonds de Solidarité pour le logement est placé sous la responsabilité du département. Il intervient pour aider financièrement les personnes éprouvant des difficultés pour accéder à un logement décent. Ce fonds peut recevoir une participation des communes ou C.C.A.S., y compris s'il n'y a pas de logements sociaux. Pour les bailleurs de logements sociaux la participation est fixée à 3 euros par logement.

Après délibération, le conseil, par une voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions décide de ne pas donner suite à cette demande.

Demande de participation financière au Fonds d'Aide aux Jeunes

Il s'agit également d'un courrier émanant du Conseil Général. Le département gère ce fonds depuis 2005. Il concerne les jeunes âgés de 18 à 25 ans qui rencontrent des difficultés d'insertion sociale et professionnelle.

Le conseil, par 4 voix pour et 3 abstentions donne son accord pour verser une participation au Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes en difficulté.

Cette participation est fixée à 500 euros, par 5 voix pour et 2 abstentions.

Demande de subvention des communes sinistrées par les inondations

Nous avons reçu un mail de l'Association des Maires 28, qui nous a transmis les relevés d'identité bancaire des départements touchés par les inondations (Haute Garonne et Hautes Pyrénées), pour une éventuelle aide financière.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour verser 1 euro par habitant (soit 760 euros), à partager entre les 2 départements.

Questions diverses

Le maire fait part des remerciements d'un administré pour la représentation de la municipalité aux obsèques de son épouse.

La FNACA nous a adressé un courrier de remerciements pour la subvention communale versée.

Le maire rappelle que nous avons été sollicités pour un poste de Travaux d'Intérêt Général. Le dossier d'habilitation de la commune a été adressé à la Direction de l'Administration Pénitentiaire le 9 juillet dernier. Le jeune concerné a été pris en charge par une autre commune.

Le maire rappelle la demande de l'ULAC concernant Monsieur Roger BLAIN. Suite au conseil du 1^{er} juillet, nous avons appris que Mr BLAIN figurait déjà sur le monument aux morts de la commune de MAGNY (sa commune de naissance). Et suite aux conseils de l'Office National des Anciens Combattants, un courrier a été adressé à l'ULAC pour expliquer que la commune ne donnerait pas suite.

Le maire fait un point sur les travaux :

- Les ralentisseurs ont été réalisés rue de Gallardon et rue de l'Égalité. Reste les panneaux de signalisation à poser aux endroits stratégiques.
- L'aménagement des abords de la salle polyvalente a été réalisé en même temps.
- Le rideau métallique pour l'atelier municipal sera posé le 20 septembre prochain.
- Les portes de la cour de la mairie seront changées le 30 septembre.
- Le château d'eau sera démoli pendant les vacances de la Toussaint.
- Les travaux du S.D.E. (renforcement du réseau d'éclairage public) sont commencés depuis mardi 10 septembre.
- Les travaux de réfection du réseau électrique ont commencé, notamment aux Bruyères et à la Conche.

Il est évoqué la haie près du rond-point qui a besoin d'être taillée, en hauteur.

Le maire a signé, le 9 juillet dernier, l'acte notarié pour la « maison CRAMPOND » - 6 rue Jean Moulin. Le bâtiment est désormais couvert par notre assurance.

Les membres du Comité de Fleurissement ont transmis leurs félicitations aux employés communaux, lors de la tournée pour le concours des villages fleuris.

Une réunion de la Commission des Travaux est prévue durant la 1^{ère} quinzaine d'octobre pour étudier les travaux à réaliser sur les bâtiments communaux, en 2014.

La balayeuse a été livrée.

Les travaux de rénovation du monument aux morts commenceront le 7 octobre.

Tour de table

Le maire évoque les problèmes de discipline dans le transport vers le collège. Un courrier sera adressé aux parents des enfants concernés.

Le conseil est informé que le S.D.E. prend la compétence des bornes électriques (pour les véhicules électriques), et les finance à 75 %. Reste donc 25 % à la charge des communes.

La séance est levée à 22 h 45.